

Compte Rendu du Comité de Pilotage de l'EUR de Sciences de la société et de l'environnement 11/09/2019

Le 11 septembre 2019 s'est réuni le comité de pilotage de l'EUR de Sciences de la société et de l'environnement composé des directrices et directeurs de département, des directrices et directeurs d'unités de recherche.

L'équipe de direction a rappelé les missions de l'EUR :

- Elle anime et coordonne **la formation et la recherche de niveau master et doctorat** dans son champ de compétences.
- Elle assure le lien entre le master, le doctorat et les unités de recherches.
- A cette fin, elle **pilote toute l'offre de formation de niveau master** en rapport avec son champ de compétences. Elle définit la liste et les contenus des Unités d'Enseignement qui constituent la base de l'offre de formation qu'elle porte.
- Elle valide, en relation avec les départements disciplinaires concernés, la **répartition des enseignements de niveau master et doctorat** entre les différents enseignants.
- Elle garantit les liens entre la recherche et les **acteurs socio-économiques**.
- Elle participe activement à la stratégie de **relations internationales** de l'établissement tout en développant une stratégie propre dans ses domaines de compétences.
- Elle s'assure de la **diffusion de la recherche au niveau Licence** et de la coordination des contenus pédagogiques entre le niveau Master et le niveau Licence.

Elle en a rappelé la politique scientifique avec, en plus des 4 axes (Origines et trajectoires : passé, présent, futur des sociétés, Environnements et ressources, Espaces et territoires, Migrations, frontières et discriminations), des thématiques fédératrices émergentes déjà engagées (Territoires et mémoire des origines, Migrations et environnement). D'autres thématiques fédératrices pourront émerger, notamment sur les dynamiques urbaines ou encore sur les espaces méditerranéens. Ont ensuite été présentés et discutés les liens avec les Portails, l'ED SHAL, La MSH, l'IMREDD.

Les instances de l'EUR ont ensuite été présentées et discutées.

Le Comité de Pilotage a pour missions de :

- **Rassembler tous les spécialistes d'une discipline** dans une dynamique commune, quel que soit leur employeur
- Avoir une **vision globale du potentiel d'enseignement** pour les formations portées par les composantes d'UCA et de garantir un bon équilibre des charges de service entre les composantes
- Être **garant du service fait**
- Mettre en place un contrôle sur les modalités de **recrutement des vacataires**
- Être garant de la **continuité de la formation** (stabilité des enseignants) mais aussi de la possibilité pour un enseignant d'évoluer et de changer de composante s'il le souhaite, selon une procédure à préciser
- Collecter les besoins en enseignement, les confronter à l'ensemble du potentiel disponible au sein d'UCA et proposer une **politique de recrutement pluriannuelle** en lien avec les composantes

- Être le garant de la **soutenabilité de l'ensemble de l'offre** : la responsabilité financière pour le niveau master relèvera de l'EUR, mais le département est vérificateur et lanceur d'alerte dans la mesure où c'est lui qui a une vision globale (CUP, EUR, EUP).

Il est composé de

- *Membres de droit*
 - Direction EUR Odyssée (D et DA)
 - Unités de recherche en adossement principal (6)
 - École doctorale SHAL
 - Portail SHS
 - Départements disciplinaires en adossement principal (5 à 7)
- *Membres invités*
 - EUR CREATES et HEALTHY
 - Unités de recherche en adossement secondaire (4)
 - Portail LLAC
 - Départements disciplinaires en adossement secondaire (1 à 3)
 - UFR (durant la période de transition)
- *Équipe administrative*
 - Responsable administratif
 - Assistant RA
 - DAC du Campus Carlone

Cette composition résulte d'une proposition acceptée à l'unanimité d'inclure au COPIL, d'inscrire, en tant que membres invités, les directrices ou directeurs de toutes les Unités de recherche en adossement secondaire.

Pour l'instant, une formation provisoire de COPIL peut se réunir (jusqu'au 1^{er} janvier 2020)

Un nouveau Copil en fin d'année (date à préciser) est à prévoir

A partir de 2020, de manière statutaire instaurer une périodicité minimale (4 fois par an minimum)

Le Conseil Scientifique et Pédagogique a ensuite été présenté et discuté

Il se compose de :

- **16 membres élus (80 %) :**
 - 12 représentants des **enseignants-chercheurs**, chercheurs et enseignants dont au moins 6 de rang A
 - 1 représentant des **personnels administratifs**
 - 3 représentants des **étudiants**
- **4 membres de droit (dont 2 femmes) :**
 - Deux représentants des responsables des **diplômes de masters** enseignés dans l'EUR
 - Un représentant de l'**IMREDD**
 - Un représentant de la **MSHS**
- Les membres du COPIL sont invités permanents du COSP, sans droit de vote.
- Les directeurs des laboratoires (autre que leurs représentants nommés), sont invités permanent au COSP, sans droit de vote.

- Les responsables de masters (autre que leurs représentants nommés) sont invités permanent au COSP, sans droit de vote.

Cette composition résulte d'une proposition acceptée à l'unanimité d'inclure au COPIL, d'inscrire, en tant que membres invités, deux directrices ou directeurs de masters et non un seul, modification rendue possible par la modification précédente.

A propos des élections du COSP il a été présenté et discuté que

- Qu'une élection doit être organisée au 1^{er} trimestre 2020
- Les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle en application d'un scrutin de listes au plus fort reste
- Listes paritaires avec alternance H/F ou F/H
- Pour les collèges A et B, les listes doivent comprendre des membres d'au moins 3 unités de recherche et 3 départements disciplinaires
- Pour les collèges A et B, les listes ne doivent pas comprendre plus de 2 personnes d'une même unité de recherche et d'un même département disciplinaire
- La commission consultative électorale de l'Université Côte d'Azur est tenue informée du déroulement électoral et peut être saisie.
- Le vote par procuration : les procurations écrites sont seules admises. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.
- La « tête de liste » majoritaire préside le COSP
- Les assesseurs sont nommés dans la liste majoritaire sur des missions inscrites dans le règlement intérieur.

A propos de la direction de l'EUR, a été discuté et validé que :

- **Passé la phase de transition, la direction de l'EUR est élue pour proposition au président**
- Elle fonctionne en binôme Direction et Direction adjointe (2 labos distincts)
- Pour assurer l'équilibre entre sciences de la société et de l'environnement, si le directeur de l'EUR est issu des sciences de la société, un adjoint au directeur issu d'un autre laboratoire des sciences de l'environnement. Et inversement.
- Les binômes candidats déposent une profession de foi
- Election du binôme par le COSP et le COPIL réunis (les membres invités ne votent pas)
- Il ou elle est, statutairement considéré comme **membre du Comité de pilotage**.